|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AFRICAN UNION |  | UNION AFRICAINE |
|  | UNIÃO AFRICANA |
| Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 0154 website : www. africa-union.org |

**ANNONCE ET APPEL À PROPOSITIONS SUR LE THÈME :**

**FINANCES ET BUDGETS SENSIBLES AU GENRE**

**Conformément à la Décision N°: Assembly/AU/Dec.277 (XVI) de la Conférence de l’Union africaine et la Décision EX.CL/Dec.539(XVI) sur le lancement de la Décennie de la femme africaine (AWD) et du Fonds pour la femme africaine, l’UA est heureuse de lancer un appel à soumission de propositions de projets sur le thème N° 8 de la Décennie de la femme africaine, ci-après libellé « Finances et budgets sensibles au genre » dont le contenu est le suivant : « un accès accru des femmes aux ressources financières des budgets gouvernementaux grâce à la budgétisation sensible au genre, aux marchés financiers ciblant les plans de relance économique et aux fonds spécialisés des partenaires au développement dédiés à l’appui de projets destinés aux femmes et visant à l’autonomisation économique des femmes, et mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des activités de la Décennie dans des domaines généraux et prioritaires, en particulier, pour réaliser les objectifs de la Décennie ». La mise en œuvre des thèmes de la Décennie s’inscrit dans le cadre de l’intégration du NEPAD dans les structures de l’Union africaine et est conforme à la Décision Assembly/AU/Dec.333 (XVI) de la Conférence visant à consolider les acquis réalisés à ce jour et à assurer la cohérence. Elle réaffirme également la Décennie de la femme africaine comme cadre général de mise en œuvre pour l’égalité homme-femme et l’autonomisation des femmes (GEWE), et le Fonds pour la Décennie de la femme africaine comme le vecteur de mobilisation des ressources conformément à la Décision EX.CL.Dec.539(XVI) (4) du Conseil exécutif, et demande le soutien des partenaires de développement.**

**À travers cet appel, la Commission invite les États membres et les parties prenantes à soumettre leurs propositions de projets sur le thème : « Finance et budgets sensibles au genre » tel qu’approuvé par les ministres chargés de la Femme et de la Condition féminine le 18 juillet 2016 à Kigali (Rwanda), en marge du 3ème Panel de haut niveau.**

**Le Fonds bénéficiera aux femmes, en particulier à la jeunesse et aux jeunes filles grâce à des initiatives communautaires menées par :**

1. **les États membres de l’Union africaine ;**
2. **les organisations de la société civile africaine travaillant sur les finances et les budgets sensibles au genre.**

**Les propositions seront financées sur une année à un plafond de trente mille dollars (30 000 $EU).**

1. **Critères de sélection des projets portant sur le thème : Finances et budgets sensibles au genre :**

**Les critères de sélection des projets portant sur le thème « finances et budgets sensibles au genre » se fondent sur le cadre global du Programme d’action de la troisième Conférence internationale d’Addis-Abeba sur le financement du développement, et sur le financement de l’égalité homme-femme et de l’autonomisation des femmes dans l’Agenda 2063 pour le développement durable.**

**Le projet ou programme devrait répondre à un des critères suivants:**

1. **promouvoir une budgétisation et un financement sensibles au genre, ou une approche de budgétisation sensible au genre qui vise à un développement durable ;**
2. **démontrer clairement qu’il peut défendre et faire pression pour une allocation de ressources prioritaires et spécifiques et une allocation de financement pour les activités visant l’égalité homme-femme et l’autonomisation des femmes ;**
3. **créer un cadre pour une mise en œuvre sensible au genre de l’Agenda 2063 par le biais d’une budgétisation et d’un financement appropriés à partir de sources multiples et diverses ;**
4. **créer un environnement favorable au financement de l’égalité homme-femme et de l’autonomisation des femmes et des jeunes filles ;**
5. **contribuer à l’adoption et au renforcement de politiques budgétaires et de financement saines et de législations applicables, et entreprendre des actions de transformation visant la promotion de l’égalité homme-femme et de l’autonomisation des femmes et des jeunes filles à tous les niveaux ;**
6. **promouvoir et soutenir une approche sensible au genre appliquée à la gestion des finances publiques, y compris la budgétisation et le suivi sensibles au genre dans tous les secteurs de dépenses publiques afin de combler les lacunes en matière d’allocation de ressources visant l’égalité homme-femme et l’autonomisation des femmes et des jeunes filles.**
7. **En plus des critères susmentionnés, les projets sélectionnés devraient :**
8. **insister sur le financement et la budgétisation visant l’égalité homme-femme et l’autonomisation des femmes à travers les engagements pris dans le Programme d’action de la troisième Conférence internationale d’Addis-Abeba sur le financement du développement ;**
9. **créer un environnement favorable au financement et à la budgétisation sensibles au genre, propice pour le développement durable à tous les niveaux et mis en œuvre par tous les acteurs, et participer activement à l’élaboration d’un partenariat mondial ;**
10. **veiller à ce que tous les plans et politiques nationaux et sectoriels de promotion de l’égalité homme-femme et de l’autonomisation des femmes et des jeunes filles soient entièrement financés et dotés de ressources suffisantes pour assurer leur mise en œuvre effective ;**
11. **sensibiliser les autorités nationales et locales, ainsi que d’autres institutions existantes à accroître les investissements pour combler les lacunes en matière de ressources, et ce à travers la mobilisation de financement à partir de toutes les sources, notamment la mobilisation de ressources auprès des secteurs public et privé, au niveau national et international et l’allocation desdites ressources ;**
12. **améliorer l’administration des recettes à travers des systèmes d’imposition modernisés et progressifs, l’amélioration de la politique fiscale et un recouvrement plus efficace des impôts ; avec un accent prioritaire mis sur l’égalité homme-femme et l’autonomisation des femmes au niveau de l’aide publique au développement ;**
13. **informer les femmes au niveau institutionnel et national et les encourager à tirer parti des progrès réalisés en matière de financement et de budgétisation, en veillant à ce que l’aide publique au développement soit utilisée efficacement afin d’atteindre les buts et objectifs de développement durable et réaliser l’égalité homme-femme et l’autonomisation des femmes;**
14. **promouvoir la participation de toutes les parties prenantes au sein du gouvernement, de la société civile et du secteur privé, à la budgétisation sensible au genre afin de réaliser l’égalité homme-femme et l’autonomisation des femmes et des jeunes filles ;**
15. **améliorer l’efficacité économique et optimiser la contribution des femmes à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, en sensibilisant les décideurs, le secteur privé et les employeurs sur la nécessité de l’autonomisation économique des femmes et sur leur contribution importante à travers un meilleur financement et une meilleure budgétisation du plan ;**
16. **engager un plaidoyer sur la nécessité de l’intégration des femmes, à travers notamment des actions et des investissements ciblés dans la formulation et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales ;**
17. **accroître les possibilités de mise en œuvre des réformes en matière de gestion des finances publiques, en renforçant les systèmes de planification et de budgétisation;**
18. **améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes et accroître leur longévité grâce à une meilleure allocation budgétaire.**

**Modalités de candidatures**

1. **soumettre une note d’orientation brève et schématique conformément aux critères de candidature fournis (et joints à la présente). La note d’orientation doit se présenter sous forme de résumé afin de faciliter l’évaluation technique et l’approbation provisoire ou le rejet par le comité directeur. Elle ne devrait pas excéder une page ;**
2. **soumettre une proposition de projet plus détaillée, bien formulée, conformément au modèle fourni (et joint à la présente) qui réponde aux exigences opérationnelles, techniques et procédurales clés nécessaires à l’évaluation finale de la proposition.**

**La demande doit intégrer les informations suivantes :**

1. **Un résumé d’une page de la note d’orientation (ci-joint) élaboré comme suit:**
* **Informations génériques (nom du projet, détails sur la gestion, durée, emplacement géographique, contexte et justification du projet) ;**
* **description du projet (objet, buts et objectifs, résultats attendus, activités, indicateurs, bénéficiaires, entités et partenaires) ;**
* **une brève présentation de l’agence d’exécution : 1) structures de gouvernance, gestion financière, suivi et évaluation, et plans de développement durable ;**
* **noms et coordonnées (numéros de téléphone, e-mail, etc.) des signataires.**
1. **Document de Projet détaillé : cf. lignes directrices en pièce jointe**
* **le budget détaillé chiffré en dollars EU et l’équipement (disponible et nécessaire). Répartition : 60 % pour l’équipement, et 40 % pour la formation et les frais généraux. Le Fonds pour la femme africaine ne couvre pas les salaires ;**
* **coordonnées bancaires de l’organisation.**

**Toutes les demandes doivent inclure une lettre de recommandation des Comités nationaux de coordination ou des ministères chargés de la Femme et de la Condition féminine. Les ONG et les OSC devraient fournir une copie de la lettre d’information transmise à leur ministère chargé des Affaires des femmes. Toutes les copies physiques des demandes doivent être transmises via les ambassades respectives des États membres en Éthiopie, et les copies électroniques soumises directement à la Commission, en étant adressées à la Directrice du Département Femme, Genre et Développement, et au Fonds de la Commission de l’UA pour la femme africaine, au plus tard le 15 Avril 2017.**

**Veuillez noter que la Commission n’acceptera que les propositions qui ont été répondent au thème.**

**La présente annonce sera publiée sur le site Web de la CUA : http://www.au.int**

**Le format détaillé sous lequel les notes d’orientation doivent être soumises est disponible sur le site Web en anglais, en français, en portugais et en arabe.**

**Les candidatures des États membres et des organisations communautaires ayant la capacité et l’expérience requises en matière d’établissement de réseaux avec les groupes de femmes, les coopératives communautaires, le secteur informel, et de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes sont vivement encouragées.**

**Pour de plus informations ou de précisions, veuillez contacter WGDD@africa-union.org; M. Adoumtar Noubatour, Fonctionnaire principal chargé des programmes, Tél : +251 11 518 21 11- E-mail :** adoumtarn@africa-union.org **; Mme Fiorella De Pede, E-mail :** FiorellaP@africa-union.org**, Tél. : 251115182115.**